

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

Réunion du vendredi 22 novembre 2024

Date de convocation : 14 novembre 2024	Nombre de membres { présents : 43 absents : 40
Nombre de membres en exercice : 83	
Date de publication : 29 novembre 2024	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 43
Voix CONTRE : 0 – Délibération n° C2024-24
Abstentions, blancs ou nuls : 0

OBJET : Aides du SDEER pour la modernisation de l'éclairage public

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE, le VINGT-DEUX du mois de NOVEMBRE, vendredi à 9 heures 30 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 14 novembre 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 43 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON
M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente
M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'île d'Oléron
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac
M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'île de Ré
M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts
M. MACHEFERT Jacques, suppléant de M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons
M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT

M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers
M. THULEAU Gilbert, suppléant de M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN
M. AVRILLAUD Laurent, suppléant de M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire
Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelailon-Plage
M. GARDEY Sébastien, suppléant de M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac
M. MARCHAIS Olivier, délégué du canton de Surgères
M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER
M. BARIBAS Patrick, suppléant de M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts
M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY
M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE
M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER
M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes
M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes
M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon
M. de LANDAU Bernard, suppléant de M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente
M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 40 délégués.

M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'Île d'Oléron, excusé
M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac, excusé
M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély, excusé
M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères, excusé
M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade
M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELAILLON-PLAGE, excusé
M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac, excusé
M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES, excusé
M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente, excusée
M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER
M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN, excusé
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha, excusée
M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans
M. FRADIN Daniel, délégué du canton de La Tremblade
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'Île d'Oléron, excusé
M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord
Mme GRATTET Annie, déléguée du canton de Marans, excusée
M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD
M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON, excusé
M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon
M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. LE CORRE Lionel, délégué du canton de l'Île de Ré, excusé
M. MICHAUD Régis, délégué du canton de Marans
M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, excusé
M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé
M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelailon-Plage, excusé
M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'Île de Ré
M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ, excusé
M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES
Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES, excusé
M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers, excusé
Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac
M. VENNÉ Gilles, délégué du canton de Matha, excusé
M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelailon-Plage, excusé
Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord

Monsieur Jean-Luc FOURRÉ, délégué du canton de Chaniers, est élu secrétaire de séance, à l'unanimité moins une abstention.

M. le Président rappelle que, dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« Fonds vert »), l'Etat a apporté une subvention à de nombreuses opérations de modernisation d'ampleur de l'éclairage public réalisées par le SDEER (les opérations doivent notamment concerner plus du 1/5^{ème} du parc communal) :

- Plus de 80 communes ont été bénéficiaires du Fonds vert en 2023 (près de 30 000 ampoules LED projetées), avec versement des subventions directement aux communes, pour un taux moyen de 30 à 35 % du montant HT qui, avec la participation du SDEER de 50 %, laissait un reste à charge communal de 20 %.
- Plus de 100 communes auront été bénéficiaires du Fonds vert en 2024 (près de 20 000 ampoules LED projetées), avec versement des subventions au SDEER, pour un taux finalement porté à 15 %.

M. le Président rappelle que, par délibération du 8 avril 2024, le Comité avait décidé que, pour les opérations éligibles en 2024 et pour lesquelles le SDEER serait bénéficiaire de la subvention du Fonds vert, la participation du SDEER serait portée jusqu'à 60 % du montant de travaux et fournitures, sur le territoire des communes pour lesquelles le SDEER est bénéficiaire de la TCCFE, pour poursuivre le niveau du reste à charge communal ; le Comité avait également donné mandat au Bureau pour, si nécessaire, adapter le montant d'aide apportée par le SDEER.

M. le Président explique que, par délibération du 12 juillet 2024, le Bureau a ainsi décidé que, pour les opérations de remplacement systématique de lampes par des lampes LED (« relamping LED ») conduites par le SDEER et bénéficiant d'une subvention du Fonds vert en 2024, la participation du SDEER se monterait à la hauteur permettant de laisser un reste à charge de la commune de 20 % du montant des travaux (HT), soit une aide du SDEER portée à 65 %.

En l'absence prévisible de Fonds vert pour les opérations de relamping LED à partir de 2025, M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur le niveau de l'aide apportée par le SDEER à de tels projets programmés en 2025 et 2026.



LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Décide que, pour les communes sur le territoire desquelles le SDEER est bénéficiaire de l'accise sur l'électricité, l'aide du SDEER à des opérations de relamping LED conduites en 2025 ou 2026 et portant sur plus de 20 % du parc communal se portera à 80 % du montant des travaux (HT).

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*